**Message important aux stagiaires**

**Modification de la procédure concernant la vérification obligatoire des antécédents judiciaires**

**À qui cela s’adresse-t-il ?**

**Aux stagiaires en enseignement de l’UQAC qui feront un stage en 2015 – 2016 pour la PREMIÈRE FOIS à la Commission scolaire des Rives du Saguenay ou à la Commission scolaire De La Jonquière.**

Récemment, le protocole d’entente pour la vérification des antécédents judiciaires entre Ville Saguenay et les commissions scolaires du Saguenay (Rives-Du-Saguenay et De La Jonquière) a pris fin. Il y a présentement des négociations pour renouveler ces ententes, mais pour l’instant ces deux commissions scolaires doivent modifier leur procédure en matière de vérification des antécédents judiciaires.

Ceci ne concerne pas les commissions scolaires du Lac-St-Jean et du Pays-des-Bleuets. Ces dernières ont toujours des ententes avec la Sureté du Québec. Le cas échéant, les stagiaires de ces deux commissions scolaires doivent utiliser le formulaire préparé par le Bureau de la formation pratique en enseignement, disponible à l’adresse suivante : [www.uqac.ca/stages-ens/stagiaires](http://www.uqac.ca/stages-ens/stagiaires)

La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay et la Commission scolaire De La Jonquière demandent aux stagiaires **qui n’ont jamais fait de stage dans leurs commissions scolaires** de fournir les documents relatifs à la vérification des antécédents judiciaires. Les stagiaires devront aller porter ces documents en personne aux bureaux de la commission scolaire concernée, et ce, avant le début du stage.

**Les stagiaires doivent donc:**

Aller en personne au Quartier général du Service de la Sécurité publique de Saguenay situé au Carré Davis (2890, Place Davis, Arvida, Jonquière) pour faire la demande de vérification. Avoir en sa possession une preuve d’identité (permis de conduire ou carte